

Études de Droit et dégradation du niveau de français

Par **Floris22**, le **03/10/2024** à **14:13**

Bonjour,

Pour éviter de polluer le [sujet de SALI](#), je me permets d'ouvrir ce sujet qui ne concerne pas que les études de droit mais toute la société.

[Lorella](#) a écrit :

[quote]
D-Fens

Sur le niveau de français des étudiants à l'université, force est de constater qu'il s'est dégradé au fil du temps. Une enseignante en parlait il y a quelques jours à la TV. Elle disait l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, ce n'est pas simplement pour faire beau. Tout cela permet aussi de construire sa pensée. Confondre des mots entraîne des contre-sens... Dans les métiers du droit, c'est encore plus grave.

La faute à qui ?

Ainsi selon les chiffres du collectif Sauver les lettres, un jeune diplômé des années 2020 aura reçu pendant ses années de primaire et de collège 600 heures de cours de français de moins que les ados des années 70 - soit l'équivalent de deux années d'enseignement perdues pour cette discipline.

Mais aussi parce qu'ils ne lisent pas.

L'Intelligence Artificielle générative ne va pas arranger les choses.

<https://www.leparisien.fr/etudiant/examens/si-on-compare-avec-la-generation-precedente-il-y-a-25-ans-le-niveau-a-baisse-les-etudiants-cumulent-les-fautes-en-francais-CDBKTSC7CFDYXA42IMSIB6AQMYPHP>

[/quote]

Je suis moyennement d'accord avec une telle affirmation. Je n'ai jamais été un grand lecteur dans ma jeunesse, je le suis un peu plus maintenant. J'estime cependant ne pas commettre

trop d'impairs.

Le sujet des fautes est plus ancien que le problème de lecture. Je doute fort que mes grands-parents lisaient beaucoup dans leur jeunesse. Pourtant, des fautes, ils n'en faisaient pas ou prou.

Alors qu'est ce qui a changé ? Oui, aujourd'hui, les heures de français au primaire ont chuté tout comme celles pour les matières fondamentales, mathématiques et histoire-géographie. Il faut enseigner maintenant les théories de genre, la sexualité, la bienveillance et autres balivernes qui relèvent de l'éducation que doit donner un parent. L'école a commencé à perdre son âme quand le nom de son ministère a changé, passant de l'instruction publique à l'éducation nationale en 1932.

Ensuite, toujours au niveau primaire, il y a eu suppression progressive de l'écriture et du mimétisme de fait. Avant, pas de photocopier, les élèves écrivaient. Le Maître relisait tous les cahiers, notait les fautes. Les élèves corrigeaient leurs fautes, voire recopiaient la bonne écriture x fois pour que ça rentre dans la tête. Aujourd'hui, c'est une punition et le professeur se fait attaquer s'il ose agir ainsi.

Au collège, la loi Haby du 11 juillet 1975 supprime la distinction entre CES et CEG qui deviennent tous des collèges. Le déclin a donc continué, en mélangeant ceux qui voulaient travailler intellectuellement et les manuels. Bien sûr, les dérives du primaire se retrouvent au collège et ensuite au lycée.

Seulement, une journée a un nombre d'heures limité. Il faut choisir entre les matières fondamentales et les autres balivernes. Ces dernières ont gagné pour le moment.

La lecture peut aider à mieux maîtriser la langue, c'est une évidence. Elle fonctionne par mimétisme, enrichissant le style.

Mais pour que tout ça fonctionne, il faut donner le goût de l'écriture sans faute (ou avec le minimum possible), faire que les gamins sachent se remettre en question pour comprendre les règles. Et que personne ne vienne me dire que ce n'est pas possible, à moins de prétendre également que les gamins d'aujourd'hui sont plus bêtes que ceux d'il y a un siècle ou 50 ans.

Par **Crazy student**, le **03/10/2024** à **17:37**

Bonjour,

Je suis d'accord pour dire que désormais les professeurs assument beaucoup d'enseignements, mais pour autant la manière dont sont structurés ces enseignements peuvent permettre de travailler le français. Lorsque j'étais en primaire nous apprenions l'orthographe et les règles de grammaires de l'anglais en découvrant l'histoire de l'Angleterre. Il est tout à fait possible de le faire en enseignant la bienveillance aux élèves.

D'autre part, je pense qu'il faut vivre avec son époque. La vérité c'est qu'aujourd'hui ne pas avoir une écriture impeccable n'est pas un frein à l'embauche. J'ai le souvenir d'une magistrate que j'avais en chargée de TD en L3 qui ne pouvait pas écrire 10 lignes sans faire une faute. Et pourtant elle est magistrate. Ce que je veux dire c'est qu'à moins d'avoir un

niveau catastrophique qui effectivement amènerait à faire des contre sens, on peut s'en sortir sans maîtriser parfaitement la langue.

Je n'ai jamais compris cette obsession française pour l'orthographe, comme si maîtriser parfaitement le français rendrait les gens plus compétents, plus tolérant ou plus cultivés ?

À notre époque je trouve ça davantage désolant de constater le niveau médiocre des jeunes en anglais.

Par **Floris22**, le **03/10/2024 à 21:21**

Il n'y a pas que les fautes d'orthographe qui posent un problème; l'absence de ponctuation en est un autre tout comme la construction de la phrase, la syntaxe.

Tous les ans, j'ai des stagiaires de M1 ou M2 de droit. Je leur demande de rédiger des avis pour les procureurs. Quand je relis, il m'arrive d'avoir peur. Parfois, je relis plusieurs fois pour essayer de comprendre.

Un verbe mis au participe passé alors que la forme de l'imparfait s'imposait change une phrase, si la ponctuation n'est pas là pour corriger le sens.

Les gens partent du principe qu'il s'agit d'une obsession de la belle écriture, celle qui est sans faute, lisible et rayonnante. Mais ce n'est pas ça. La magistrate qui fait une faute par phrase, pourquoi pas, mais peut être que jusqu'à présent lesdites fautes n'ont pas changé le sens de ses phrases, grâce à une ponctuation adéquate.

Il m'arrive de recevoir des courriers de réclamation de personnes ayant commis des infractions. Soit elles s'offusquent d'avoir été contrôlées, n'avons nous que ça à faire les embêter durant leurs loisirs; soit, elles nous demandent notre indulgence en nous expliquant les raisons qui les ont poussé à commettre les infractions; soit car il s'agit d'une mutation de propriété. Parfois, nous devons lire les missives à haute voix, en se mettant à deux, pour comprendre le message que l'auteur a voulu nous faire passer.

Quand je lis certaines personnes sur ce forum ou ailleurs, qui veulent faire du droit ou font du droit, qui veulent des postes d'encadrement, mais sont incapables de structurer leur pensée via une écriture propre, je m'interroge.

L'écriture n'est pas là pour nous, son auteur. Nous écrivons pour faire passer un message. Seul le récepteur doit donc être pris en considération. Les auteurs l'oublient trop souvent. Et là, je rejoins une tendance qui se développe de plus en plus, l'égoïsme. Les gens pensent "Moi, je" et écrivent de cette façon là. Mais ils oublient que leur "Moi, je" n'est pas le but de la lettre si celui en face ne comprend rien.

Par **Lorella**, le **03/10/2024 à 21:46**

On écrit pour se faire comprendre. Soigner sa rédaction quand on pose une question, un

problème, c'est un minimum de respect pour ceux qui viennent lire les messages.

Oublier un accord en genre et en nombre, cela passe encore (personne n'est à l'abri d'une étourderie), on arrive à comprendre. Mais quand cela touche la construction de la phrase (syntaxe), là, on se pose des questions et cela peut donner envie de zapper le message. C'est une perte de temps pour le lecteur et cela peut vite agacer. On ne joue pas à mots mêlés.